



MAI-MAGANA



«Coordination de la
société civile d'Arilit»
Niger

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Uranium, **bonheur** ou **malheur** des peuples ?

**BULLETIN D'INFORMATION DE L'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE MIEUX-ETRE (Aghirin'man)**

«Sponsorisé par la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung de la RFA. Ces publications, ou extraits, peuvent être utilisés par autrui gratuitement à condition qu'elles fassent référence à la publication d'origine». «Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité exclusive d'Aghirin'man et ne reflète pas nécessairement la position de RSL»

N°15 - Décembre 2020

«L'exploitation et la gestion des ressources naturelles et du sous-sol doit se faire dans la transparence et prendre en compte la protection de l'environnement, du patrimoine culturel ainsi que la préservation des intérêts des générations présentes et futures» (constitution du Niger).



**«Curieuse coïncidence entre la fermeture
de la COMINAK et les élections générales
au Niger à qui sa profite ? »**

E ditorial

En cette fin d'année 2020, nous voilà à la croisée des chemins. Croisée du chemin de la fermeture de la mine de la COMINAK qui exploite l'uranium dans le nord du Niger depuis presque une cinquantaine d'années et celui des élections générales (locales, régionales, législatives et présidentielles) au Niger. Le point de croisement de ce deux événements l'un politique, l'autre industriel c'est sont les programmes de société dans le domaine minier que vont proposer les candidats au peuple nigérien. L'autre constat de cette période c'est l'absence de l'autorité publique et la liberté que cela procure aux exploitants miniers de mettre en œuvre leur projet de fermeture de cette société à leur manière. Oui chacun se cherche ou cherche sa place dans le dispositif administratif et politique qui sortira des élections d'ici avril 2021 et la fermeture de la COMINAK est prévue pour le 31 mars 2021. Hasard, coïncidence ou préméditation ? Dans tous les cas aucun de la trentaine des candidats à la présidentielle, n'en parle ni dans les meetings ni dans les débats médiatiques, ni dans son programme. Il paraît que celui qui parle mal des sociétés minières qui exploitent l'uranium au Niger ne sera pas Président du Niger et comme tout Président du Niger qui a des démêlés avec les exploitants miniers d'uranium, finit par quitter le pouvoir avant la fin de son mandat.

En attendant, le processus électoral en cours au Niger occupe les esprits et devient le principal sujet de débat à tous les niveaux de la société. Pas un seul espace public ou privé qui ne soit impacté par ce scrutin qui revêt un caractère déterminant pour l'avenir du pays. Le clientélisme politique est parvenu à l'unique voie pour espérer accéder à une fonction importante ou à un marché public permettant de faire vivre une activité. La classe dirigeante s'emploie à politiser à outrance la société au point que même l'administration n'échappe à cette réalité. Par conséquent la sphère politique achoppe sur le fossé qui subsiste entre les textes qui régissent les différentes institutions et la pratique politique encore éloignée des standards démocratiques à même de garantir une évolution salutaire vers une stabilité et le développement.

Les polémiques qui ont émaillé la campagne électorale au sujet de la nationalité « d'origine » d'un candidat à la présidence de la république ont servi de révélateur quant à la conception que certains nigériens ont du

pays et de leurs concitoyens. Cette vaine polémique a révélé des faiblesses d'un système politique postcolonial qui a catégorisé les nigériens en fonction des critères subjectifs qui les maintiennent loin d'une citoyenneté partagée et exempte de tout préjugé.

Certains leaders politiques ont pris le risque de verser dans une sorte de populisme qui ne sert pas le pays car dangereux pour la cohésion nationale. Ils ont donné l'impression de cautionner des préjugés fondés sur le phénotype ou l'appartenance à telle ou telle communauté nationale. Si l'on devait fouiller dans la nationalité « d'origine » de tout un chacun d'énormes surprises ne seraient pas à exclure ; Cette dernière trouvaille de « nationalité d'origine » « le libyen » après celle du Président Tandja le « mauritanien », le Président Mahamane Ousmane le « tchadien » et le Président Issoufou le « burkinabés » n'est-elle pas peut-être une blague par laquelle les nigériens désignent leur prochain président ?

En tout état de cause ces polémiques ont fait plus de mal au pays que les approximations électorales qui ont été relevées par ci par là dans le déroulement des différents scrutins.

La classe politique rendrait un grand service au pays en mettant un terme à ce débat sur la nationalité « d'origine » et en revenant sur le terrain du réel débat politique centré sur le bilan de la majorité sortante et les différents programmes proposés par les deux candidats qui s'affronteront au second tour des élections présidentielles. Terrain que la campagne électorale n'aurait jamais quitté. Un tel débat aurait mieux éclairé les nigériens dans leur choix en leur permettant de se forger une opinion sur ce qui mérite d'être consolidé ou à contrario rectifié.

Que valent les élections, mêmes libres et transparentes si par ailleurs les citoyens vivent dans la pauvreté, avec le pillage de leurs ressources naturelles par des multinationales étrangères, avec une corruption endémique de l'administration, des injustices et iniquité dans le traitement qui leur est réservé par l'Etat ?

Que valent tous les Présidents de la République « de nationalité d'origine » qui se sont succédés de 1960 à aujourd'hui si le Niger est toujours le pays le plus pauvre dans le monde ?

La redaction



Conseil des ministres du 23 décembre 2020, une mine d'uranium ferme une autre ouvre ?

On se souvient que durant toute l'année 2020, il a été question de la fermeture de la mine d'uranium souterraine de la COMINAK exploitée par ORANO ex AREVA depuis presque un demi-siècle dans le nord du Niger dans la région d'Agadez. Les préparatifs pour la fermeture de la COMINAK vont bon train pratiquement la fermeture interviendra le 31 mars 2021.

On se souvient aussi qu'en 2017, il a été procédé dans la même région d'Agadez (à Arlit) à la pose de la première pierre du complexe industriel de Goviex pour l'exploitation de l'uranium. A la date d'aujourd'hui (quatre ans après l'inauguration), la société en question n'a même pas un tourne-vice sur le terrain.

Voilà que conseil des ministres du Niger attribut un permis de grande exploitation d'uranium (pas un permis de recherche) à une autre société (communiqué ci-joint).

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce jour, mercredi 23 décembre 2020, dans la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République, Président du Conseil des Ministres.

Après examen des points inscrits à son ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DES MINES.

Le Conseil des Ministres a adopté le projet de texte portant attribution d'un Permis pour Grande Exploitation d'Uranium



dénommé «IN-BOUKATT», situé dans le Département de Tchirozérine, Région d'Agadez, à la Société Global Atomic Fuels Corporation, pour le compte de la Société d'Exploitation.

Les installations et équipements pour cette exploitation comprennent, entre autres, une mine souterraine et ses équipements, l'usine de traitement et une route goudronnée devant relier le site à la RTA. Le montant de l'investissement est de 121 milliards de FCFA pour une valeur actuelle nette d'environ 107 milliards de FCFA avec un taux de rentabilité interne de 22%.

En cas d'attribution dudit permis, outre les recettes fiscales, les retombées immédiates attendues sont :

la création de deux cent dix-sept 217 emplois permanents directs ;

la contribution au développement local des collectivités territoriales dans lesquelles la société conduira ses activités, en participant au financement des infrastructures collectives ;

la participation à l'entretien de la Route Tahoua-Arlit ».

La rédaction

Arlit capitale de l'exploitation de l'uranium au Niger 13 décembre 2020 élections municipale dans la commune urbaine.



A l'instar des toutes les 270 communes du Niger, la commune urbaine d'Arlit a connu l'organisation de ces élections municipales. Cette ville minière créée dans les années 1969 à cause de l'exploitation de l'uranium par le géant nucléaire AREVA aujourd'hui ORANO à travers ses filiales SOMAIR et COMINAK. La commune urbaine d'Arlit composé théoriquement d'une vingtaine de quartiers repartis entre deux villages

(village d'Arlit et village d'Akokan), compte aujourd'hui environ deux cent mille habitants (200 000) dont 2% sont des travailleurs dans les deux sociétés, les 98% sont occupés par le commerce, le jardinage, l'élevage et l'orpaillage artisanal. Arlit est le chef-lieu du département qui porte le même nom composé de trois communes : Arlit, Gougaram et Dannat. La commune urbaine dispose d'un conseil municipal de 21 conseillers élus avec droit de vote





et deux conseillers au titre de la chefferie traditionnelle sans droit de vote. Le dernier conseil municipal en fin de mandat dure depuis 8 ans. C'est dans ce contexte électoral que se déroule aussi la préparation de la fermeture pour le 31 mars 2021 de la mine de COMINAK située dans le village d'Akokan.

Quinze partis politiques soit 315 candidats et leurs suppléants font la course vers les 21 postes de conseillers municipaux de la commune urbaine d'Arlit, trente-quatre mille (34 000) électeurs inscrits sur les listes électorales choisiront des conseillers pour les cinq prochaines années. En regardant les candidatures on constate qu'il y a beaucoup des jeunes et des femmes et aussi des commerçants, très peu d'anciens conseillers municipaux. La campagne électorale était ouverte le 2 décembre 2020 et prend fin le 12 décembre 2020. Durant cette campagne, il a beaucoup été question de développement, du chômage des jeunes, de l'après mine et du bilan du conseil municipal sortant. Très peu des débats publics à part celui organisé par la section USN d' Arlit (Union des scolaires nigériens), où quelques candidats ont échangé sans aucun programme de développement précis sur l'avenir de cette ville. La campagne et les élections se sont déroulées dans un climat apaisé avec des rumeurs folles de distribution des billets de banque par certains partis politiques. Il est à noter que les taux de participation est faible, car sur les 34 000 électeurs inscrits, seuls 16 000(47 %) on fait le déplacement pour voter le 13 décembre 2020. Les urnes ont aussi dévoilé un taux importants de bulletins nuls (2000 soit 13% des électeurs) dus au manque de sensibilisation des citoyens et à la confusion que présente le bulletin unique de vote.

Dès le lendemain du 13 décembre 2020, les premiers résultats provisoires des 77

bureaux de vote ont commencé à être diffusé sur les réseaux sociaux comme suit : sur les 15 partis politique en lice seuls 5 ont obtenu des sièges : PNDS (parti au pouvoir) 9 conseillers, Lumana Africa (opposition) 4 conseillers, PJP Doubara 4 conseillers, PMR Jamhuriya 2 conseillers et MNSD Nassara 2 conseillers. Au vu de ces résultats aucun parti n'obtient la majorité de 11 conseillers pour diriger le conseil municipal d'Arlit, il va falloir constituer des alliances.

C'est donc une alliance PNDS, Jamhuriya et MNSD qui surement se constituée pour désigner le maire, le 1er et 2eme vice maire.

La rédaction

Mai Magana

Bulletin d'information de l'ONG de
Aghirin'man

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Almoustapha Alhacen

COMITÉ DE RÉDACTION

Rhamar Ilatoufegh

Maidawa Boubacar

Coulibaly Salifou

Silimane Almoustapha

EDITION

Sous les presses de la NIN

BP : 61 Niamey

TIRAGE

1000 exemplaires

Coordination de la société civile Arlit

Communiqué de presse sur l'avancement des travaux la fermeture de la COMINAK



Fait Arlit le 11 novembre 2020

Depuis le 4 mars 2020, la Direction générale de la COMINAK a organisé à Arlit un atelier qui a regroupé toutes les couches socio- professionnelles de la région d'Agadez pour présenter son «avant projet» de plan de fermeture de la COMINAK. Lors de cette rencontre, les uns et les autres ont exprimé leurs préoccupations et le souhait de leur prise en compte. La coordination de la société civile d'Arliit s'est plusieurs fois exprimée à travers des communiqués de presse sur les

orientations et l'organisation de cette fermeture. Aujourd'hui presque dix mois après l'annonce officielle de la fermeture et la présentation de cet avant projet, nous nous rendons compte que de l'avant projet au projet, il manque toujours la prise en compte des préoccupations des populations. Fort de la carte blanche obtenue par abus de confiance des autorités nigériennes, les opérations de démantèlement des installations de la COMINAK ont commencé au mépris de toutes considérations pour les





populations.

Pour rappel, le projet de la COMINAK prévoit seulement :

- un réaménagement du site sans prendre en compte la réglementation nigérienne qui prévoit aussi une réhabilitation du site.

- Un budget de 95 milliards de FCFA sur 350 mille milliards que constitue la vente de l'uranium extrait par la COMINAK au Niger pour toutes les opérations de réaménagement (démantèlement, sociétal et social)

- La mise en chômage de 1400 travailleurs dont 800 les plus démunis d'entre eux exclus injustement, inhumainement de l'octroi d'une prime de fermeture.

- L'abandon sur le site de presque 40 millions de tonnes de résidus radioactifs à 80% source des maladies pour les populations durant des milliards d'années.

Ainsi donc aujourd'hui les avis d'appel d'offre des travaux de démantèlement taillés sur mesure excluant de manière diabolique et machiavélique la participation des entrepreneurs locaux.

Sur le plan social, presque 1400 travailleurs seront mis à la porte le 31 mars 2021 sous des mesures sociales injustes et marquées d'exclusion. C'est ainsi que six cent d'entre eux bénéficieront d'une prime de fermeture (20 à 50 millions FCFA chacun) et 800 autres rentreront chez eux sans un kopeck sous le fallacieux prétexte que COMINAK n'est pas leur employeur. Cette formule troublante, magique, extraordinaire que vous partagez avec certains cadres véreux de l'administration nigérienne est la preuve la culture de la mauvaise fois.

Sur les questions environnementales, votre plan consistera à l'enfouissement de l'usine et autres ferrailles sans contrôle radiologique sérieux et crédible dans la versée à résidus qui contient déjà presque une cinquantaine de millions de tonnes de sable radioactif, est le pire héritage dangereux durant des milliards d'années pour les nigériens.

S'agissant des autres sujets sociétaux, ils sont conçus et vont être mis en œuvre dans l'esprit « après moi débrouillez vous ».

Cette fermeture de la COMINAK pendant cette période électorale au Niger n'est pas le fait du hasard, pendant que les nigériens sont distraits, ORANO profite de l'occasion pour plier bagages gratuitement après les avoir pillé.

Toutes ces méthodes d'exclusion et autres rappellent amertement celles pratiquées depuis 50 ans d'exploitation d'uranium au Niger, nous incite à affirmer, que bras armé d'ORANO (ex AREVA) vous êtes déterminé à nous empêcher d'avoir un droit de regard sur le cadavre de la COMINAK.

En considération de tout ce qui précède et pour éviter une explosion sociale nous demandons :

- Le report d'un an de la fermeture de la COMINAK en vue de mettre en place un projet de fermeture qui garantisse une sécurité et une prise en compte des préoccupations des populations nigériennes

- La prise en compte des travailleurs sous-traitants dans l'octroi des primes de fermeture.

- La mise en place d'un plan crédible pour la pérennisation des activités de la SONICHAR.

- La mise en place d'une procédure d'appel d'offre qui donne la priorité aux entrepreneurs locaux selon la hiérarchie du département d'Arlit, région d'Agadez et autres régions du Niger.

- La réalisation d'un plan compteur radiologique des toutes les ferrailles et autres matériaux avant leur enfouissement ou cessation à des tiers.

En tout état de cause, la coordination de la société civile prévoit d'organiser des manifestations à Arlit au cours de ce mois de Novembre 2020 enfin d'exprimer le mécontentement de la population.

**Le Président
Almoustapha Alhacen**

Fouiller dans l'histoire pour préparer l'avenir : L'or du Niger.



L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans son nouveau rapport portant sur la production et l'exploitation de l'or au Niger, Burkina Faso et Mali, publié cette semaine, indique qu'il y a une ruée certaine vers la production artisanale de l'or au Niger. Une exploitation artisanale et à petite-échelle (EAPE) qui emploie 450 000 personnes directement, selon des estimations récentes.

« La région administrative de Tillabéri, dans le sud-ouest du pays, produit environ, par an, deux tonnes d'or auxquelles s'ajoute, depuis 2014, la production issue des régions de Djado

et de l'Aïr, au nord d'Agadez, pour une production totale d'environ 10 tonnes d'or par an », révèle cette étude.

Selon l'OCDE, cette production artisanale pourrait représenter l'équivalent de 50% de la production industrielle du pays et pourtant, elle est en très grande majorité, exportée illégalement.

Par ailleurs, l'étude fait ressortir que l'exploitation artisanale et à petite-échelle est marquée par des risques de violation des droits humains et par des phénomènes massifs de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale. Car cet or est très largement utilisé comme monnaie alternative pour contourner la



réglementation ouest-africaine sur le contrôle des changes et l'obligation de rapatriement des devises étrangères. Malgré cette situation, l'OCDE estime tout de même que l'exploitation artisanale constitue une opportunité de développement et de stabilisation des régions de production.

Illustration. «L'étude a relevé les opportunités que l'EAPE a apportées notamment dans le nord du Niger, une région naguère économiquement enclavée et où les activités productives étaient en berne, en raison de la détérioration de la situation sécuritaire.

Le développement inattendu des activités d'orpaillage et de soutien à la production semble avoir clairement offert aux populations des alternatives au chômage, au banditisme ou à la rébellion contre l'Etat », souligne l'OCDE.

Comme recommandations pour que le pays puisse tirer davantage profit de cette production artisanale, l'OCDE préconise de poursuivre et renforcer les actions nationales et régionales de formalisation et de légalisation de l'EAPE.



En plein Sahara, dans la région de tous les trafics au Niger, un filon d'or inespéré attire des milliers de mineurs.



On le surnomme « le Boss de l'or ». Du haut d'un terril, sous son chèche indigo, Saley « Boss » observe l'arrivée du cortège. Une cinquantaine de pick-up qui, sous la protection de deux véhicules de combat, déboulent dans un épais nuage de poussière. « Il y a des coupeurs de route, des petits bandits à moto. Les orpailleurs viennent ici avec des convois militaires que nous organisons chaque semaine. » Des centaines d'Africains descendent de la benne, transis après deux nuits dans le désert, les yeux rouges, le visage enduit d'une âcre poussière jaune. Ils viennent des campements nomades ou du fleuve Niger, parfois du Tchad ou du Soudan, attirés par cette mine qu'ils appelleront bientôt, comme tout le monde, « Guantanamo ». « Parce que c'est un endroit où l'on souffre ! » lâche Boss.

Les sables du Sahara ont fait un cadeau en or massif à ce Touareg de 45 ans au regard d'acier. A Tagharaba, il a construit une véritable cité aurifère.

Nous sommes près de la « passe du Salvador », un triangle entre le Niger, la Libye et l'Algérie où circulent djihadistes, trafiquants de drogue et d'armes. Une zone classée rouge par le Quai d'Orsay. Aucun Occidental ne s'y est jamais rendu. Il nous a fallu une escorte privée depuis Agadez, le dernier bastion « orange », c'est-à-dire l'avant-dernier échelon dans le danger selon le classement du Quai d'Orsay, à 750 kilomètres plus au sud. Un voyage de trois jours sur une piste désertique où nous ne croisons que des dromadaires et des camions chargés d'eau ou

d'essence. Quand nous passons devant des carcasses de véhicules carbonisés, notre chauffeur explique : opération Barkhane, 2015, une frappe française. Avant, la seule source de richesse de cette région était à Arlit, à 450 kilomètres. Deux mines d'uranium exploitées par Orano, ex-Areva. En 1999, une société d'orpaillage avait bien prospecté le site de Tagharaba ; mais, en raison de son éloignement extrême et de l'absence d'eau, elle avait estimé qu'il ne serait pas rentable. La véritable ruée commence en 2014, quand des pépites de 22 carats, de la grosseur d'un poing (certaines atteignent 300 grammes), sont découvertes au Djado, une vallée fossile de l'extrême nord-est du Niger, à environ 470 kilomètres de Tagharaba. « J'étais parmi les premiers à aller au Djado. L'or était en surface, il suffisait d'un détecteur de métal pour le trouver. Même pas besoin de mercure », se souvient Boss. Il gagne ainsi de quoi participer à son Far West, l'aventure de Tagharaba. Mais il n'est pas le seul. La nouvelle s'est répandue comme un vol de moustiques dans ce pays classé avant-dernier au monde par le Programme des Nations unies pour le développement. La tranquille oasis voit débarquer des hordes de chercheurs d'or. Des conflits ethniques éclatent, et le gouvernement évacue. On passera un arrangement : « L'Etat fermera les yeux sur l'exploitation artisanale illégale de son sol. En contrepartie, nous assurons la stabilité de la zone », explique Assayad Ibnou. Ce compagnon des premières heures de Boss se présente avec distinction comme le président du Comité des orpailleurs de Tagharaba, créé en 2014.



Le marché va se révéler payant.

Ici, personne ne fait de problème. Chacun gagne ce que produit son puits

Aujourd'hui, dans le vent de sable, des milliers d'hommes sont à pied d'œuvre, tournant de lourdes bobines le long d'un filon de 2 kilomètres. La veine ressemble à un immense métier à tisser sur lequel se succéderaient des centaines de puits. Touaregs, Tchadiens, Soudanais, « retournés » de Libye, licenciés d'Areva ou ex-coupeurs de route, ils sont plus de 10 000 à travailler dans un calme déconcertant. « Ici, personne ne fait de problème. Chacun gagne ce que produit son puits », commente Hamada Atako, un ancien éleveur qui, il y a deux ans, a investi dans un puits et embauché sept

ouvriers. « Au début, on trouvait l'or à 20 mètres. A présent, il faut creuser jusqu'à 100 mètres pour atteindre le filon. C'est très dur. » Un « plongeur » enfile un casque de moto puis, arrimé par une simple corde autour des cuisses, disparaît dans les profondeurs. Un ouvrier nous explique que les accidents sont rares malgré la précarité des moyens, mais qu'« après 100 mètres c'est plus risqué, car le sol devient de plus en plus humide ». Un vieux jerrican rempli de roche est remonté et passé au détecteur de métal. Chaque manœuvre sera payée en sac de cailloux, deux tiers pour le propriétaire du puits, un tiers pour les ouvriers. Un partage qui semble satisfaire les seconds comme le premier.



Sources de rejet du mercure au Niger



Le Niger est un pays sahélien au Sud du Sahara avec une superficie de 1,267 millions Km², sa population est estimée à 21,5 millions d'habitants avec une croissance économique qui devrait atteindre 4,5% en 2017 (selon la Banque Mondiale) malgré certains risques macro-économiques dus aux menaces sécuritaires. Les principales activités sont l'agriculture et l'élevage auxquels s'ajoutent quelques exploitations minières dont l'uranium, l'or, le pétrole qui connaissent de plus en plus une évolution très importante ces dernières années. L'exploitation de l'uranium a commencée dans les années 1971 par deux sociétés, la Société des Mines de l'Air (SOMAÏR) et la Compagnie minière d'Akouta en 1978 (COMINAK) filiale du groupe français AREVA. La Société nigérienne de Charbon (SONICHAR) exploite également depuis plus de quarante ans le charbon à Tchirozérine, situé dans la région d'Agadez au Nord du Niger. Au Niger, les produits chimiques sont constitués essentiellement de pesticides et d'engrais chimiques pour l'agriculture, de produits pharmaceutiques pour la santé humaine et animale et de produits chimiques industriels pour les besoins de consommation des unités industrielles, minières et artisanales. Le pays n'en produit pas mais tous ces produits sont importés le plus souvent de manière frauduleuse à travers des frontières très poreuses et incontrôlées. Cependant, force est de constater que la manipulation et les différentes utilisations des produits chimiques se fait de manière incontrôlée avec tous les risques sur la santé et sur l'environnement. Malgré les mesures réglementaires adoptées par le pays sur le terrain les choses se passent avec beaucoup de risques. Certains produits comme le mercure sont importés frauduleusement et échappent au contrôle douanier. L'Association Vie & Développement (AVD-kowa Murna) a sollicité et obtenu un appui de IPEN pour réaliser le projet d'inventaire des rejets du mercure au Niger. Ce travail a été effectué par une équipe multidisciplinaire constituée par les membres de l'ONG. La méthodologie utilisée s'inspire de la méthodologie développée dans le Manuel d'identification du PNUE à partir la boîte à Outils

Niveau 1 qui est basée sur une approche participative en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires du projet.

Rapport provisoire AVD-Kowa Murna Page 6 Ce qui a permis d'abord de réaliser une esquisse du cadre législatif et réglementaire en rapport avec la protection de l'environnement au Niger, une présentation du dispositif réglementaire international en particulier la Convention de Minamata sur le mercure. Cette Convention est un traité international visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes du mercure. Adoptée le 10 octobre 2013 à Kumamoto au Japon par une Conférence de plénipotentiaires, la Convention de Minamata a été développée par un Comité de négociation intergouvernemental qui s'est réuni à cinq reprises et qui, lors de sa cinquième session à Genève, le samedi 19 janvier 2013 à 7h00, s'est accordé sur son texte final. Le Niger a signé et ratifié cette Convention sur le mercure respectivement le 13/10/2013 et le 09/06/2017. Dans un premier temps l'étude il a été identifié les principaux secteurs des émissions anthropogéniques de mercure au Niger à savoir celui de «Combustibles énergétiques, consommation et production», le secteur «Production nationale de métaux et matières premières», celui de «Production de ciment», de rejet intentionnelle de mercure «traitement et le recyclage des déchets» au Niger. L'analyse du cadre législatif et réglementaire montre que le Niger a signé et ratifié la Convention de Minamata sur le Mercure respectivement le 13/10/2013 et le 09/06/2017 et a adopté au niveau national des textes réglementaires pour interdire l'importation des produits dangereux. Nous pouvons citer comme textes importants:

- Loi minière –Ordonnance n° 93-16 du 2 Mars 1993 modifiée par l'ordonnance n° 99-48 du 5 novembre 1999 et la loi minière n° 2006-26 du 9 Août 2006;
- L'arrêté n° 76/MME/E/DM du 12 Septembre 1995 relative à la taxe d'exploitation artisanale;
- L'arrêté n° 53 / MME / MF du 1er Août 2000 relative à la redevance superficielle annuelle;
- L'arrêté n° 70 / MME / DM du 5 Août 2004 portant code de conduite sur les sites



d'exploitations minières artisanales;

-Loi n° 2006-26 du 9 Août 2006 portant modification de l'ordonnance n° 93-16 du 02 Mars 1993;

-Décret n° 2006-265/PRN/MM/E du 18 Août 2006 qui est un décret fixant les modalités d'application de la loi minière;

-L'arrêté N° 139 /MME/DEMPEC du 06 Octobre 2010 fixant les prescriptions techniques relatives aux ateliers de traitements des minerais par produits chimiques.

-Arrêté N° 03 MM/E/DM du 14 Janvier 1994

définissant les modalités de la surveillance et du contrôle par l'Administration, des sites d'orpaillage;

-Arrêté N° 003/PTI du 28 /01/2004 portant création d'un observatoire régional de la surveillance administrative des sites d'orpaillage.

-Loi n°2001-001 du 15 février 2001 instituant le contrôle de la qualité des produits pétroliers importés, stockés et/ou distribués au Niger Ordonnance n° 79-45 du 27 décembre 1979 complétant la loi n°66-033 relative aux Etablissements Dangereux, Insalubres ou Incommodes.

L'article 70 de la Loi N° 98-56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement stipule «Les substances chimiques nocives et dangereuses qui, en raison de leur toxicité, de leur radioactivité ou de leur concentration dans les chaînes biologiques, présentent ou sont susceptibles de présenter un danger pour l'homme, la faune, la flore et l'environnement en général, lorsqu'elles sont produites, importées sur le territoire national ou évacuées dans le milieu, sont soumises au contrôle et à la surveillance des services techniques compétents, en relation avec le ministère chargé de l'environnement.» L'évaluation des quantités de



mercures rejetés par les principaux utilisateurs s'est beaucoup inspirée de l'inventaire nationale en cours. L'enquête a permis d'approcher les principaux utilisateurs du mercure ou les produits en contenant. Il s'agit des orpailleurs, du personnel de santé (dentistes) et des produits comme les cosmétiques, les piles ou les ampoules fluorescentes. Un accent particulier a été mis sur l'orpaillage qui constitue le principal secteur de rejet du mercure au Niger. Les statistiques collectées ne couvrent pas tout le pays mais plutôt deux régions, Niamey la capitale qui concentre l'essentiel des infrastructures du pays et celle Tillabéri.

Les risques sur l'environnement et sur la santé des populations sont assez importants et dépendent du niveau d'exposition. Le constat est que la question de la pollution par le mercure n'est pas assez abordé par les autorités nigériennes de manière efficiente ce qui fait qu'il se vend sur les sites d'orpaillage comme s'il est légale. L'utilisation par les orpailleurs, dans certains produits comme les piles, les cosmétiques, les batteries se fait sans que cela m'interpelle les responsables au sommet de l'Etat. Seules quelques organisations de la société civile s'y active pour sensibiliser les populations et faire des plaidoyers afin de



réduire les risques sur la santé et sur l'environnement. Cette étude a permis à l'ONG de déterminer des priorités pour mener la lutte contre la pollution par le mercure. Des actions visant à réduire les rejets du mercure au Niger seront entreprises en collaboration avec tous les acteurs.

Les risques sur l'environnement et sur la santé des populations sont assez importants et dépendent du niveau d'exposition. Le constat est que la question de la pollution par le mercure n'est pas assez abordée par les autorités nigériennes de manière efficace ce qui fait qu'il se vend sur les sites d'orpaillage comme s'il est légal. L'utilisation par les orpailleurs, dans certains produits comme les piles, les cosmétiques, les batteries se fait sans que cela n'interpelle les responsables au sommet de l'Etat. Seules quelques organisations de la société civile s'y activent pour sensibiliser les populations et faire des plaidoyers afin de réduire les risques sur la santé et sur l'environnement. Cette étude a permis à l'ONG de déterminer des priorités pour mener la lutte contre la pollution par le mercure. Des actions visant à réduire les rejets du mercure au Niger seront entreprises en collaboration avec tous les acteurs.

Rapport provisoire AVD-Kowa Murna Page 8 La réduction ou l'élimination de mercure constitue un défi majeur au NIGER. En effet, cette partie

présente les principales priorités sur la gestion des rejets de mercure à savoir: - Traduire les prescriptions de la convention dans un texte de portée nationale; - Faire une revue des textes législatifs pour uniformiser et renforcer des prescriptions administratives et légales, institution de mécanismes et de procédures de contrôle pour des responsabilités pénales et civiles précisées et des sanctions spécifiques concernant le mercure; - Initier et réaliser l'identification exhaustive des activités sur le sol national en rapport avec

l'importation, le transport, le stockage du mercure et de ses composés pour l'encadrement, le contrôle et la sanction; - Renforcer l'obligation d'autorisation et le pouvoir de contrôle des services d'Etat; - Elaborer une politique ou stratégie nationale et Plan d'Actions de gestion de mercure et de ses composés; - Renforcer les capacités techniques et institutionnelles afin de permettre au pays de disposer des moyens suffisants pour mieux gérer le mercure (accroître les capacités des laboratoires déjà existantes); - Elaborer des normes nationales d'élimination progressive des produits chimiques dangereux y compris le mercure; - Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation du public sur les risques pour la santé et les problèmes environnementaux liés à la manipulation et l'utilisation du mercure ou des produits le contenant; - Former et encadrer tous les orpailleurs dans l'utilisation, la manipulation et ou le stockage de mercure sur les risques environnementaux et sanitaires liés à ce dernier; - Développer un transfert des technologies alternatives fiables susceptibles d'atténuer, d'éliminer ou d'identifier d'autres produits de remplacement de mercure et ses composés; - Identifier et décontaminer les sites contaminés au mercure et faire adopter des mesures permettant de suivre les importations





et les exportations de mercure et de ses composés;-Interdire sur le territoire national toute importation, exportation, du mercure et de ses composés.

Depuis que les touristes ont déserté cette région, il ne reste aux habitants que deux principales activités : devenir passeur pour les migrants qui veulent rejoindre l'Europe à tout prix, ou prestataire de services pour les chercheurs d'or. Des milliers de Nigériens, de Tchadiens, de Libyens, sont prêts à traverser le désert et à braver tous ses dangers pour faire fortune et rapporter un peu d'argent à leur famille.

Comment se passe la cohabitation entre ces différentes communautés sur les sites d'orpaillages ? Comment est extrait le précieux minerai ? Qui gagne le plus d'argent ? Toutes ces pépites, ces poussières d'or extraites par des dizaines de milliers de mains, où vont-elles ?

L'impact d'une véritable ruée vers l'or dans la région d'Agadez ne peut être ignoré tant elle permet à toute une économie parallèle d'exister : les chauffeurs, les transporteurs, les fournisseurs de matériel, les vendeurs de détecteurs de métaux, les épiciers...

Mais l'histoire africaine est parcourue d'exemples de confiscations des ressources naturelles au détriment des populations locales. Et bientôt, l'or n'échappera pas à ce cas de figure.

Les mines se trouvent à plusieurs jours de route de la ville d'Agadez. Pour les rejoindre, les candidats doivent s'entasser comme du bétail à l'arrière de camion poids-lourds.

Les camions chargés de chercheurs d'or ne sont guère différents de ceux débordant de migrants. Deux fois par semaine, ils transportent leur cargaison de grappes humaines à travers le désert dans un nuage de poussière, et les bidons d'eaux accrochés sur les côtés sont comme autant de guirlandes en plastiques jaunes, bleues ou rouges... Les hommes s'improvisent orpailleurs et viennent tenter leur chance avec du matériel de fortune dans des zones où il n'y a aucune infrastructures, en plein

désert.

Toute la bande sahélo-saharienne contient de l'or. Dans les pays concernés (de la Mauritanie au Soudan), les conditions d'exploration et d'exploitation ne sont pas les mêmes. Alors qu'en Algérie, cette activité est interdite par le gouvernement, au Niger, l'état laisse faire.... La fièvre de l'or s'est répandue rapidement au-delà des frontières du pays et de nouveaux orpailleurs sont venus de toute l'Afrique: du Burkina, du Tchad, du Soudan, du Nigeria, de Libye... Les Nigériens ont bien été obligés de cohabiter avec ces nouveaux collègues.

Les tentes sont regroupées en quartiers, eux-mêmes organisés autour d'un marché, cœur économique de ces villes champignons. Une nouvelle monnaie s'est imposée naturellement pour les besoins quotidiens. Ici, tout se négocie en or, au prix fort car les premières villes sont parfois à plusieurs centaines de kilomètres.

Au-delà de la soif, du manque d'hygiène, et des rudes conditions de travail, il y a un plus grand danger encore. Ceux qui ont eu la chance de mettre la main sur quelques grammes d'or devront affronter ensuite le chemin du retour et ses bandits. Les « coupeurs de routes » dépouillent les mineurs de leur eau, de leurs vêtements, de leurs téléphones portables et, bien-sûr, de leur or.

Quand les hommes partent jusqu'au Jado et à Tchibarakaten, c'est dans l'espoir d'avoir une minuscule chance d'améliorer leur vie. Le boom de l'or dans cette partie du Niger a redynamisé le tissu économique local. L'argent circule. Les orpailleurs font tourner le commerce : les vendeurs de matériel, les chauffeurs, les épiciers, les restaurateurs, les porteurs d'eau, les transporteurs... Tous en tirent profit. Une "bénédiction" dira-t-on...

Mais à quel prix? Recrudescence des attaques à main armée, intoxication au mercure, destruction de la faune et la flore, pollution et épuisement des nappes phréatiques... Une malédiction pour l'environnement, la santé et la sécurité... pour une poignée d'or vite dilapidée.

La rédaction



Les parties prenantes de la COMINAK ont une idée précise des points d'avancement du RdS



Patrons d'entreprises de la sous-traitance



Représentants des Jeunes

La première session de la Commission Locale d'Information, CLI, axée sur l'état d'avancement des préparatifs de la COMINAK vers le RdS s'est tenue le mercredi 09 Décembre 2020 sur les installations de la Zone industrielle.

Autour des trois volets sociétal, technique et social de l'Avant-Projet détaillé du RdS, les participants ont pu suivre les présentations sur les sujets tels que : la gestion des utilités, de l'hôpital, du plan social CK et les mesures d'accompagnement, de l'accompagnement dans l'entreprenariat des populations d'Arlit et d'Iferouane, de la politique achat des marchés du RdS et du plan compteur en zone urbaine entre autres.

C'est le préfet du département d'Arlit qui a lancé le démarrage de la session en présence du Directeur des Exploitations de la COMINAK, du SG de la COMINAK, du SG de la préfecture d'Iferouane, du Maire d'Arlit, des Directeurs départementaux, des responsables des FDS, des acteurs syndicaux et de la société civile ainsi que des représentants des couches socio-économiques (maraichers, patrons d'entreprises de la sous-traitance, leaders d'opinion...).

Après les différentes présentations, la phase des questions / réponses a permis un échange plein d'éclaircissements sur la transition vers le RdS de la COMINAK et sa réussite nécessitant l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes. Rendez-vous est pris d'ici les trois prochains mois pour un autre point d'avancement à date.



La table de séance avec le Préfet d'Arlit, le DE de COMINAK et le Directeur Départemental des Mines d'Arlit